

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2017

RESTAURATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE - (N° 150)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 59

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par un alinéa ainsi rédigé :

« L'Observatoire des normes s'appuie sur un réseau d'alerte, en collaboration avec les organisations représentatives de la filière agricole, visant à dénoncer les concurrences déloyales répertoriées sur le territoire national. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour lutter efficacement contre la concurrence déloyale, il convient de la dénoncer et d'alerter le consommateur qui pourrait ne pas être suffisamment attentif.